

# BLESSAC

Bulletin municipal d'informations

# n° 33 - Janvier

# 2026





**“ Chères Blessacoises, chers Blessacois, Comme les années précédentes, nos communes doivent composer avec des contraintes budgétaires toujours plus fortes, que chacun connaît désormais. Malgré ce contexte exigeant, nous avons veillé à maîtriser au mieux nos dépenses de fonctionnement. Une gestion rigoureuse, alliée à des choix mesurés, nous a permis de contenir les coûts sans dégrader la qualité des services rendus à la population. Nous avons poursuivi avec détermination nos efforts d'investissement afin de continuer à améliorer notre patrimoine communal. ”**

## Le mot du Maire

Le premier investissement s'inscrit dans la continuité de notre engagement écologique qui nous a fait prendre la décision de couper l'éclairage public en période estivale, j'y reviendrai tout à l'heure. Il s'agit de l'installation d'une centrale photovoltaïque de 11,96 kWc sur le toit du bâtiment accueillant la classe dite "des grands", ainsi que la salle garderie/cantine et la cuisine. L'énergie produite sera en grande partie directement autoconsommée, et le surplus vendu à EDF OA (obligation d'achat). Cette installation permettra une économie annuelle estimée à environ 2 500 €, tout en renforçant la transition énergétique que nous menons depuis plusieurs années.

Le deuxième investissement concerne notre école: le remplacement du jeu de la cour, pour un montant de 20 000 €. L'ancien équipement devenant dangereux, il était indispensable d'agir rapidement pour garantir la sécurité des enfants. Le nouveau jeu sera mis en service au premier trimestre 2026. Cet aménagement vient compléter les actions engagées pour faire de notre école un lieu accueillant, moderne et sûr pour nos jeunes élèves.

Par ailleurs, une nouvelle armoire positive a été installée dans la cuisine pour remplacer l'ancienne, devenue obsolète. Dans un souci d'économie et de durabilité, l'ensemble des dalles néon de nos bâtiments communaux est progressivement remplacé par des dalles LED, bien plus performantes. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation menée cet été avec l'extinction complète de l'éclairage public. Les économies générées par cette mesure seront connues courant 2026 et permettront d'orienter nos décisions futures, toujours dans l'objectif d'optimiser les dépenses communales.

Vous avez peut-être aussi aperçu le matériel de l'entreprise TTPM, retenue pour réaliser les travaux de la digue. Si ce n'est pas encore le cas, cela ne saurait tarder: le chantier doit débuter dans les prochaines semaines. Nous serons particulièrement attentifs à son bon déroulement, afin que les travaux avancent dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaite remercier l'ensemble des habitants pour leur patience face à cette situation qui n'a que trop duré. Votre compréhension a grandement facilité la gestion de ce dossier complexe et indispensable pour la sécurité de tous.

Je tiens également à exprimer toute ma reconnaissance envers le personnel communal et les élus, pour leur sérieux, leur professionnalisme et leur disponibilité quotidienne. Leur engagement constant permet à notre commune de fonctionner dans de bonnes conditions et de mener à bien les projets qui nous tiennent à cœur.

En cette fin d'année, je vous adresse à toutes et à tous mes vœux les plus sincères pour 2026: qu'elle vous apporte joie, santé, réussite et bonheur dans votre vie quotidienne.

*Alexis Tourade*

# Informations Utiles

## Mairie de Blessac

4, rue du Château  
23200 BLESSAC

**Téléphone : 05 55 66 17 40**

Courriel : mairie.blessac@wanadoo.fr

Site internet : www.blessac.fr

## Horaires d'ouverture

– Du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30  
– Le samedi de 9h à 12h

## École maternelle/garderie

**Tél. : 05 55 83 83 67**

## Agence postale communale

4, rue du Château  
23200 Blessac

**Tél. : 05 55 66 17 40**

Horaires d'ouverture

– Lundi, Jeudi et Vendredi \_ 14 h 20 - 16 h 20  
– Mardi \_ 14 h 20 - 17 h 20  
– Mercredi \_ 14 h 00 - 17 h 00

## Église St Martial

Possibilité de visiter l'église, sur demande à la mairie.

## Déchetterie du Thym

La déchetterie est accessible gratuitement à tous les particuliers de la Communauté de Communes, sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone)

Le Thym

23200 Moutier-Rozeille

**Tél. : 05 55 66 82 73**

– Du mardi au vendredi \_ 13 h 30 - 17 h 45  
– Samedi \_ 9 h 00 - 11 h 45  
et de \_ 13 h 30 - 17 h 45

*Fermeture les lundis, dimanches et jours fériés.*

Bulletin municipal d'informations de Blessac - janvier 2026

Directeur de publication:

Alexis Tourade

Rédaction: Commission communication de la commune de Blessac

Crédits photos:

Commission communication de la commune de Blessac, Adobe stocks

Création grille graphique, mise en page & Impression

CBC communication

Imprimé sur du papier recyclé

PEFC origine France,

Tirage en 300 ex.

Dépôt Légal: Publication annuelle

Numéro de publication

n° 33-Janvier 2026

# Sommaire



<b>Mot du maire</b>	<b>02</b>
<b>Informations utiles</b>	<b>03</b>
<b>Liste des entreprises</b>	<b>04</b>
<b>Point financier et travaux</b>	<b>05</b>
<b>Agence postale communale</b>	<b>08</b>
<b>Cantine scolaire</b>	<b>09</b>
<b>Colis de Noël des aînés</b>	<b>09</b>
<b>Informations élagage et taille des haies en limite de propriété</b>	<b>10</b>
<b>Informations à l'attention des propriétaires de chiens</b>	<b>11</b>
<b>Blessac et son école</b>	<b>12</b>
<b>Vie associative</b>	<b>16</b>
<b>Information Creuse Grand Sud : PLUI</b>	<b>20</b>
<b>Informations diverses :</b> (Recensement jeune, Creuse habitat, article SIAEP)	<b>21</b>
<b>État civil</b>	<b>22</b>
<b>Devinette blessacoise</b>	<b>22</b>
<b>Coin des enfants</b>	<b>22</b>

# Liste des entreprises de Blessac



## ARNAUD - BOUFFANDEAU

EXPLOITATION AGRICOLE  
Les Courrières  
23200 Blessac  
05 55 83 33 29

## BUJON

GARAGE  
Les Téolades  
Route de Limoges  
23200 Blessac  
05 55 66 15 55

## CHEZEAUD

EXPLOITATION AGRICOLE  
14, route de la Forêt  
23200 Blessac  
05 55 83 81 96

## DOURDY

EXPLOITATION AGRICOLE  
La Borderie  
3, route de Limoges  
23200 Blessac  
05 55 66 83 68

## GAGNAIRE

GUILLAUME TRANSPORT  
15, rue de La Chapuzerie  
23200 Blessac

## JAGAILLE

INFORMATIQUE  
JC NETWORK  
2, chemin de la Borderie  
23200 Blessac  
06 16 73 33 48

## LABOURIER

SCIERIE  
35, rue de la Chapuzerie  
23200 Blessac  
05 55 66 15 08

## MARGOT

MAÇONNERIE  
Chemin du Petit Blessac  
23200 Blessac  
06 19 51 49 63

## MARSHALL

TERRASSEMENT  
6, chemin de chez Palot  
23200 Blessac  
06 04 67 40 81

## RAMBERT

EXPLOITATION AGRICOLE  
50, route des Bordes  
23200 Blessac  
05 55 66 28 82

## RELAIS DES FORÊTS

HÔTEL - RESTAURANT  
41, route d'Aubusson  
23200 Blessac  
05 55 66 15 10

## ROUGERON ENTREPRISE

ENTRETIEN ESPACES VERTS  
DEBARRAS GRANGE MAISON  
21, route de St Sulpice les Champs  
23200 Blessac  
07 72 10 73 44

## TOURNADE - MORIN

EXPLOITATION AGRICOLE  
26, rue de la Chapuzerie  
23200 Blessac  
05 55 66 23 28

## TROTT-RANDO

RANDONNÉE  
TROTNETTE TOUT-TERRAIN  
Tède  
23200 Blessac  
07 52 62 02 32

## CADOREL

LOCATION GÎTE  
3, place de l'Eglise  
23200 Blessac  
06 74 33 49 59

## CLINI

LOCATION GÎTE  
7, Les Barbaris  
23200 Blessac  
06 48 79 32 88

## DUGAUD

LOCATION GÎTE  
11, rue des Pèlerins  
23200 Blessac  
06 86 54 38 15

## PEINE

LOCATION GÎTE  
20, Sagnas-Soubrenas  
23200 Blessac  
06 17 86 04 02 ■ 06 17 10 07 17

*Si une omission est observée par un entrepreneur situé sur la commune de Blessac, contactez la mairie afin de mettre à jour cette liste.*

# Point Financier et Travaux Exercice 2025

## BUDGET PRINCIPAL

Cet article vise à revenir sur quelques points essentiels des budgets de la commune pour l'exercice 2025.

### Partie 1 : Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Le budget principal prévisionnel équilibre sa section de fonctionnement à 503 412 €.

▪ **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement:**

La répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement votées par les membres du conseil municipal est la suivante:

- 011-Charges à caractère général \_\_\_\_\_ 132 554 €
- 012-Charges de personnel \_\_\_\_\_ 222 083 €
- 65-Autres charges de gestion courante\_ 148 703 €
- 66-Charges financières \_\_\_\_\_ 72 €

À noter, au moment du budget prévisionnel, l'article 6588 "Autres charges de gestion courante", qui fait partie du chapitre 065, a fait l'objet d'un provisionnement.

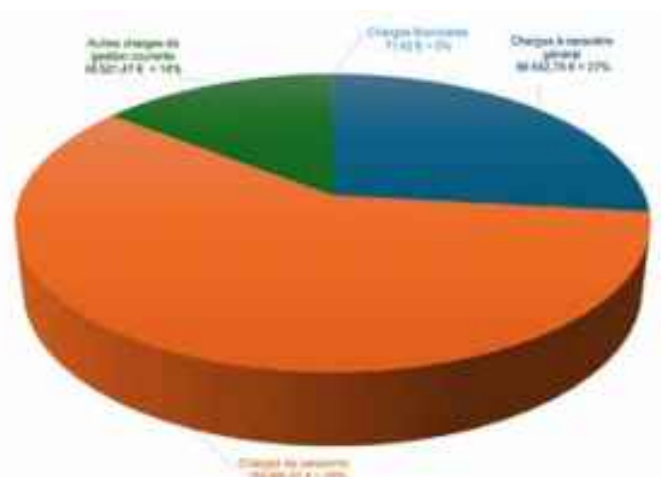
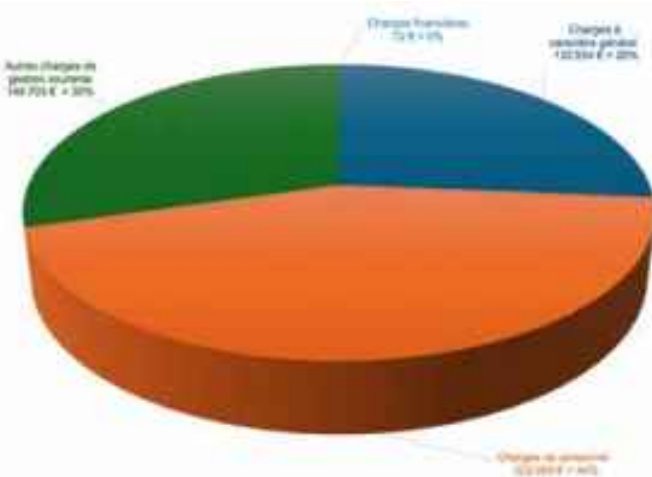
▪ **Dépenses réalisées de fonctionnement:**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2025, la répartition des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante:

- 011-Charges à caractère général \_\_\_ 86 542,75 €  
ont été dépensés (soit 65 % de ce qui a été prévu)
- 012-Charges de personnel \_\_\_\_\_ 189 986,87 €  
ont été consommés (soit 85 % de ce qui a été prévu au total)
- 65-Autres charges de gestion courante 46 521,47 €  
ont été consommés (soit 31 % de ce qui a été prévu).

À mettre en perspective avec le provisionnement prévu).

- 66-Charges financières \_\_\_\_\_ 71.42 €  
ont été utilisés.



En cette fin d'année, on constate qu'aucune prévision n'a été dépassée malgré le contexte national et international. Ce qui est un indicateur d'une gestion qui se veut rigoureuse et qui s'inscrit dans l'objectif d'améliorer les marges de manœuvre en section de fonctionnement. En effet, cette section du budget est en relative tension, du fait de dépenses contraintes (énergie, assurances, maintenance...) qui ne cessent d'augmenter tandis que les recettes, elles, n'augmentent que très lentement.

Les dépenses de personnel sont logiquement le principal poste de dépenses. En effet, la municipalité a fait le choix de maintenir un service public de proximité de qualité.

Sur ce poste de dépenses, il reste bien sûr les payes du mois de décembre.



## Partie 2 : Les recettes de fonctionnement du budget principal

Pour faire face aux dépenses, comme pour les années précédentes les recettes prévisionnelles de fonctionnement proviennent essentiellement des "Impôts et taxes" et des "Dotations d'État"

## Partie 3 : Les dépenses d'investissement du budget principal

Au budget prévisionnel, elles s'équilibrent en dépenses et en recettes à 239 261 €.

### ▪ Les dépenses d'investissement

Budget Principal – 2025 Principales dépenses d'investissement réalisées par opération précise	
Emprunt	2 048,00
Dalle béton aire de jeux école	5 604,00
Aire de jeux école	15 108,00
Panneaux photovoltaïques sur le toit de la "salle polyvalente" (NB: engagement pris)	23 677,96
Porte sécurisée Agence Postale Communale	9 783,60
Plaques de rue	1 859,16
Matériel informatique (ordinateurs, logiciels)	3 500,40
Armoire froide cantine	3 480,00

### Aire de jeux école

La commune a fait l'acquisition d'une nouvelle aire de jeux pour l'école afin de remplacer l'ancienne devenue trop vétuste.



## Panneaux photovoltaïques



Image d'illustration du projet

La commune a décidé de faire installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente afin de prendre sa part dans la transition écologique et de pouvoir générer des économies. Cette dépense sera honorée en 2026.

### Porte sécurisée Agence Postale Communale

Cette dépense est obligatoire pour répondre aux normes de sécurité demandées pour une agence postale. Cette dépense a été financée par la Banque Postale.

### Plaques de rue

La commune a finalisé cette année l'actualisation de l'adressage et de la numérotation des rues de la commune.

Ce qui a donc nécessité l'achat de plaques et de numéros correspondants.

## Partie 4 : Les dépenses d'investissement du budget d'assainissement

### ▪ Les dépenses d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT réalisées Budget d'Assainissement - 2025	
Amortissement subvention	2 943,29
Emprunt	3 951,45
Achat dégrilleur automatique	26 666,40

### Achat dégrilleur automatique pour la station d'épuration

En fin d'année dernière, le dégrilleur mécanique, au niveau de la station d'épuration, est tombé en panne. Il a été changé et payé durant cet exercice.

## Partie 5: Travaux en régie : un savoir-faire précieux pour la commune

Cette année, nos agents techniques ont une nouvelle fois démontré tout leur professionnalisme en réalisant en régie plusieurs travaux importants. Les salles de classe ont bénéficié d'un rafraîchissement de leurs peintures, offrant un cadre plus agréable aux enfants et à l'équipe éducative. Ils ont également remis en peinture le portail de l'école, redonnant à l'entrée du site un aspect soigné et accueillant.

Grâce à leur investissement et à leurs compétences, la commune a pu réduire significativement le coût de ces opérations, tout en maintenant un niveau de qualité exemplaire. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement quotidien au service de Blessac.



# L'Agence Postale Communale

**Le personnel de La Poste Agence Communale vous accueille au sein d'un espace dédié dans les locaux de la mairie. Vous y êtes accompagné(e) pour accomplir vos principales opérations postales. Si vous êtes client à la Banque Postale, vous pouvez bénéficier d'un service de dépannage financier. Grâce à un accès libre et gratuit à Internet, vous avez également accès à vos comptes en ligne sur le site la banque Postale.**

## *Les services postaux accessibles au sein de La Poste Agence Communale*

### **Services courrier-colis**

- Retrait et dépôt de colis, de lettres et de recommandés
- Affranchissement de colis et de lettres
- Vente de timbres, d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages colis, d'enveloppes de réexpédition et d'emballages Prêt-à-Expédier®Chronopost
- Services de proximité: réexpédition, garde du courrier, pack déménagement

### **Services financiers**

- Retrait d'espèces sur un compte de La Banque Postale (compte courant ou livret d'épargne)
- Versement d'espèces pour les professionnels (Opérations réservées aux clients la Banque Postale; montant plafonné par période de 7 jours consécutifs)



### **Autres services**

- Vente de produits La Poste Mobile: cartes SIM, abonnements sans engagement, forfaits + mobile
- Vente de produits et services des partenaires de 'Ira Poste'



### **Agence Postale Communale de Blessac**

4 Rue du château (Mairie)  
23200 Blessac  
05 55 66 17 40

Lundi, jeudi et vendredi: 14 h 20 / 16 h 20  
Mardi: 14 h 20 / 17 h 20  
Mercredi: 14 h 00 / 17 h 00

# Cantine scolaire: La continuité dans le changement ...



**Suite au départ d'Anne Ventenat qui a rejoint l'équipe du PAT (Projet Alimentaire Territorial) de la Creuse en qualité de chargée de projet dans l'accompagnement des cantines scolaires creusoises, notre commune accueille depuis la rentrée de septembre 2025 un nouveau cantinier, Rémy Thévenin.**

A son tour, Rémy va poursuivre le travail entrepris par Anne et souhaité par notre commune dans la gestion de la cantine en :

- favorisant le fait "maison" et la saisonnalité des produits
- privilégiant des produits bio et de qualité, des produits locaux issus des circuits courts afin de répondre aux exigences de la loi EGALIM.
- luttant contre le gaspillage alimentaire
- valorisant l'éducation au goût et aux produits auprès des enfants lors du service de cantine.

Conscient des enjeux d'une transition alimentaire réussie dans nos cantines scolaires, Rémy a pleinement investi son nouveau poste, heureux de nourrir chaque jour les enfants de notre école maternelle en leur proposant des préparations goûteuses, colorées et cuisinées "maison" avec des produits de qualité.

## Colis de Noël des aînés

**Cette année, la municipalité a demandé à ses aînés, par le biais d'un petit questionnaire déposé dans les boîtes aux lettres, le choix entre un panier gourmand ou un bon d'achat de valeur équivalente.**

La majorité, environ les 2/3, a opté pour le bon d'achat et 1/3 ont gardé le traditionnel colis.

Ces présents ont été distribués à Noël par l'équipe municipale.



# Informations élagage et taille des haies en limite de propriété

**La mairie est régulièrement sollicitée par des riverains au sujet de végétations débordantes sur l'espace public ou sur les propriétés voisines : haies non taillées, branches surplombant les trottoirs ou les routes, ronces envahissantes, etc.**

Ces situations peuvent créer diverses nuisances : gêne pour la circulation des piétons, visibilité réduite pour les automobilistes, difficultés d'accès aux services publics (ramassage des déchets, secours), mais également tensions de voisinage lorsqu'une végétation dépasse chez un autre propriétaire.

Nous rappelons que :

Selon les articles 671 à 673 du Code Civil, chaque propriétaire est responsable de l'entretien de ses arbres, haies et plantations, notamment lorsqu'ils sont situés en limite séparative ou en bordure de voie publique.

Les arbres et haies doivent être taillés à l'aplomb de la propriété, et leur hauteur doit respecter les distances légales par rapport aux terrains voisins.

L'entretien régulier implique :

L'élagage des branches qui avancent sur le domaine public,  
La coupe des végétaux qui dépassent chez le voisin,

Le maintien d'une hauteur conforme à la réglementation,  
L'évacuation des déchets verts produits.

Ces obligations visent à préserver la sécurité, la tranquillité et le bon vivre ensemble dans la commune.



Il est donc demandé à chaque propriétaire de procéder régulièrement à la taille de ses haies et à l'élagage de ses arbres, afin d'éviter toute gêne pour le voisinage et les usagers de l'espace public.

En cas de refus ou d'absence d'entretien malgré les demandes, la mairie pourra engager une procédure réglementaire, allant du simple rappel jusqu'à la mise

en demeure, voire à l'exécution d'office des travaux aux frais du propriétaire défaillant.

La municipalité compte sur le sens du civisme de chacun pour maintenir un cadre de vie agréable et sécurisé pour tous.

# Informations à l'attention des propriétaires de chiens

## La mairie est de plus en plus fréquemment alertée par des riverains excédés par les aboiements répétés et prolongés de certains chiens, de jour comme de nuit.

Ces nuisances sonores sont sources de gêne importante pour le voisinage : troubles du sommeil, stress, impossibilité de profiter de son domicile ou de son jardin dans de bonnes conditions.

Il est nécessaire de rappeler que :

L'article R.1336-7 du Code de la Santé Publique interdit les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition, qu'ils surviennent le jour comme la nuit.

Un chien qui aboie de manière excessive constitue une infraction punissable, pouvant entraîner un rappel à l'ordre, une amende, voire une saisie de l'animal en cas de récidive grave.

Par ailleurs, il faut également rappeler que la divagation des chiens est strictement interdite.

Tout chien circulant sans maître, sans contrôle ou laissé libre hors d'une propriété est considéré comme en divagation (articles L.211-23 et suivants du Code Rural). Ces comportements peuvent provoquer des accidents, inquiéter les habitants, ou mettre en danger d'autres animaux. Les propriétaires s'exposent à des sanctions, et les animaux en divagation peuvent être conduits en fourrière à leurs frais.

Aussi, la municipalité demande à chaque propriétaire de chien :

-De ne pas laisser son animal seul à l'extérieur en permanence,

-De prendre les mesures nécessaires pour éduquer son animal et limiter les aboiements intempestifs,

-De veiller à ce que leur chien ne circule jamais librement hors de leur propriété,

-Et de faire preuve de respect envers le voisinage.

La cohabitation harmonieuse dans

notre commune dépend du civisme et du bon sens de chacun.

En cas de persistance des nuisances, la mairie se verra contrainte de prendre les mesures réglementaires appropriées.

**ABOIEMENTS CONTINUS**

**IL EST INTERDIT DE LAISSER SON CHIEN CAUSER DES NUISANCES SONORES DE MANIÈRE CONTINUE ET DÉRANGANTE**

Les propriétaires doivent prendre les mesures nécessaires (tout en respectant le bien-être de leur compagnon) pour réduire les bruits troublants (aboiements incessants, grognements, pleurs...)

Un chien qui aboie de manière excessive constitue une infraction punissable

# Blessac et son ÉCOLE



## Natation

**Stage « d'aisance aquatique » de 9 séances par classe, dans le cadre du Plan national de prévention des noyades.**

**Les élèves apprennent à s'immerger, à se déplacer, à regagner le bord du bassin et à sortir de l'eau par leurs propres moyens.**





## Projet zumba

en partenariat avec l'association Nat'Gym (10 séances par classe). Représentation devant les familles lors de la kermesse du 4 juillet 2025.



# Voyage

Deux jours, organisé avec l'école élémentaire de St-Marc-à-Frongier (grâce à l'aide financière des deux communes du RPI et l'APE "La Récré St Marc/Blessac") à St-Pardoux-d'Arnet les 23 et 24 juin 2025, sur le thème "La vie de château".

Visite du  
Château du Grand-Clos



Visite du  
Jardin Lacore





**Bal costumé "princes et princesses"**



**Nuitée à la colonie de vacances Le Clos d'Arnet**



**Atelier cuisine : réalisation de gâteaux-châteaux**



# La vie associative

## ACCA

### Bureau

Président, Christian Couty  
 Vice-président, Michel Raix  
 Membres : Frédéric Arnaud, David Bauculat, Damien Loulergue, Éric Loulergue, Florian Tournade, Sébastien Vialette et Serge Vialette.

### Contact

Christian Couty, 23 route de St Sulpice les Champs  
 23200 Blessac (ou la mairie de Blessac).  
 Tél. 05 55 66 33 80

Nous remercions tous les propriétaires qui nous autorisent à chasser sur leurs terres, ainsi que la municipalité pour l'attribution d'une subvention

Depuis l'ouverture de septembre, 7 sangliers, 6 chevreuils et 7 renards ont été abattus.

*Meilleurs vœux de la part de l'ACCA de Blessac*

## Union Bouliste Blessac

L'union bouliste de Blessac une vingtaine de licenciés. Nous avons 2 équipes qui évoluent en championnat hivernal UFOLEP dont une en honneur et l'autre en 1<sup>re</sup> division.

Si la pétanque est un sport qui vous intéresse, vous pouvez vous renseigner auprès de la présidente :

Christel Martin  
 6 rue du château  
 23200 BLESSAC  
 07 89 82 89 96



## Les Amis du Verger de Blessac

Président : Patrice SERRE  
 Trésorière : Marcelle CUISSET  
 Nombre d'adhérents : 10  
 Cotisation : 2 euros

L'association participe à l'entretien et à la préservation des pommiers du verger communal. En 2025 et comme chaque année, les amis du verger se sont retrouvés pour la taille de fructification qui s'est réalisée sur plusieurs séances au début du printemps. Cette taille de fructification permet notamment de façonner les arbres en coupant les branches en surnombre, d'apporter de la lumière et d'obtenir de plus beaux fruits. Ces travaux d'entretien permettent aux participants de partager des pratiques, de transmettre et d'acquérir des savoir-faire dans un esprit de convivialité.

L'association est impatiente de recevoir de nouveaux adhérents et remercie la municipalité pour son soutien.

# Association des parents d'élèves "La récré Saint-Marc/Blessac"



## Manifestations organisées par l'association



**13 avril 2025** : organisation d'une chasse aux œufs gratuite pour les enfants des écoles. Cette année, le temps mitigé nous a quand même permis de réaliser celle-ci, 43 enfants ont pu parcourir le verger de Blessac à la recherche des œufs colorés. Cette action est appréciée car elle met de la vie dans le bourg et permet la rencontre entre parents.

**4 juillet 2025** : organisation de la fête de fin d'année avec représentations sur parquet et sonorisées des différentes classes. Des stands entièrement gratuits pour les enfants étaient aussi prévus. Malheureusement la structure gonflable n'a pu être présente.



**29 mai 2025** : organisation d'un concours de pétanque au boulodrome de la Chassagne en 5 parties. 68 doublettes sont venues jouer! Record battu!! Merci à la pétanque Aubussonnaise pour son aide.



**31 octobre 2025 :** Halloween dans les rues de Blessac. 3 groupes d'une dizaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont visité en fin de journée les habitants de Blessac afin de récolter des bonbons ou jeter un sort! Aucun sort n'a été jeté et la récolte de bonbons a été prolifique. Merci aux Blessacois d'avoir distribué des bonbons.



**6 décembre 2025 :** Le spectacle de Noël, cette année s'est déroulé en extérieur à Farges. L'après-midi a commencé par un chant de Noël appris par les élèves du RPI puis le père Noël est venu sur son traîneau guidé par les chiens de Husk'in Creuse. Un moment de partage en famille avec de beaux souvenirs.



# Autres manifestations de l'année

(liste non exhaustive)

## Course de vélo la Borne

**Le dimanche 18 mai 2025, le V.C.A a organisé la traditionnelle course Ufolep sur notre commune à la Borne.**

Une soixantaine de coureurs se sont livrés de belles batailles pour remporter les victoires et les bouquets de leurs catégories.

Nous remercions Serge pour la mise à disposition de son garage, pour la réception des participants au pot de l'amitié et à la remise des récompenses. Sur ce circuit sera organisé le championnat département cycloport Ufolep, le dimanche 10 mai 2026.



## Dernier survivant

**Cette année encore, fin octobre, le dernier survivant a animé les bois de Blessac. Plus de 80 coureurs sont venus tenter l'expérience de parcourir le maximum de boucles de 7 kms, pendant 12 heures, dans une ambiance toujours festive et conviviale.**

Pour cette seconde édition, l'association Natu'raid 23 a corsé la difficulté et les chiffres parlent: 6 participants ont parcouru les 12 boucles (96 km et 2700 D+), et seulement 3 "finishers" dans les délais.

🏆 David Faure

🏆 Lenaïc Moenne Loccoz

🏆 Clément Vigier

Une course pour les enfants a également été proposée.





## Information Creuse Grand Sud-Les 26 Communes de Creuse Grand Sud se lancent dans la création de leur PLUi !

**La création du PLUi a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire. La démarche a été officiellement lancée le 4 février 2025 à Sainte-Feyre-la-Montagne avec 51 élus présents, représentant 23 de nos 26 communes.**

### Qu'est-ce que le PLUi ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui doit Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document cadre qui **fixera pour une période de 10 à 15 ans, les règles de construction et d'aménagement** pour les permis de construire, les déclarations préalables, les permis d'aménager... sur les 26 communes de notre territoire.

Le PLUi est avant tout, **un projet commun de territoire qui prendra en compte les spécificités de chacune de nos communes**, pour répondre à leurs attentes, leurs contraintes et leurs besoins actuels et futurs.

Il traitera de plusieurs sujets : le cadre de vie, l'agriculture, la biodiversité, le paysage, les énergies renouvelables, l'économie, les commerces, les mobilités, l'habitat, le patrimoine, l'eau, les usages du sol...

Il sera **un outil pour répondre aux grandes questions suivantes**:

- Comment accueillir et maintenir la population satisfaisant au mieux ses besoins ?
- Quelles stratégies de maintien et de développement économique pour nos territoires ?
- Comment optimiser au mieux l'occupation et la maîtrise de consommation du foncier ?
- Quel équilibre entre développement et préservation du paysage, des milieux et des ressources ?
- Comment préserver et adapter le bâti ancien aux besoins actuels et futurs ?
- Quelle agriculture, quelle forêt, quels espaces naturels pour demain ?
- Quels pôles, quelles activités et quelle accessibilité ?

- Quels lieux pour se rencontrer, s'intégrer, créer du lien ?

Le projet est ambitieux : **4 à 5 ans pour le réaliser.**

2025 a été dédiée à la **rédaction d'un diagnostic** sur l'ensemble de notre territoire.

De cet état des lieux émergera un **projet politique commun** à toutes nos communes : le PADD.

Ce projet sera ensuite traduit dans un règlement écrit et dans un plan où seront définies des zones biens spécifiques de constructibilité. Ce règlement permettra à chaque commune et habitant de connaître toutes les règles et recommandations applicables à chaque parcelle.

Bien que rédigé à l'échelle intercommunale, il ne sera pas le PLUi de Creuse Grand Sud, mais bien **celui des 26 communes de la com com**. Car ce sont nos élus, épaulés par les techniciens de la com com et par le Bureau d'études Clermontois audicé urbanisme, **qui travailleront, ensemble, à sa création.**

**En tant qu'habitants et usagers du territoire, vous serez également**

**informés et invités à participer tout au long de son élaboration.**

**Votre avis compte !**

Pour que le PLUi corresponde au mieux à la réalité de nos territoires, votre participation et votre avis sont précieux.

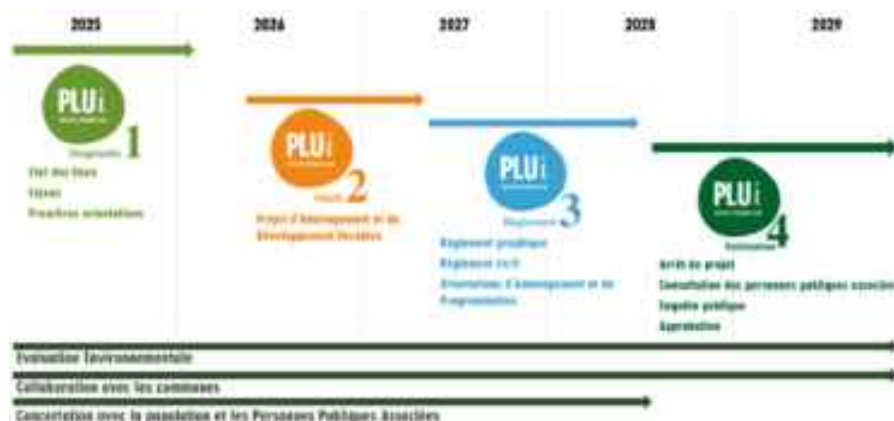
Des **cahiers de concertation** sont à **votre disposition** dans chaque mairie et au siège de la com com pour nous faire part de sujets qui vous tiennent à cœur, d'informations sur votre commune ou des projets que vous avez sur votre parcelle.

**Trois réunions publiques ont été organisées en fin d'année 2025** pour la présentation du diagnostic réalisé sur notre territoire. D'autres réunions seront organisées dans les mois et années qui viennent jusqu'à l'approbation finale du document.

**Plus d'informations :**

[plui@creuse-grand-sud.fr](mailto:plui@creuse-grand-sud.fr)

Le PLUi sera consultable par tous, en format papier dans chaque mairie et au siège de la com com, et en format web sur leur site



# Informations diverses

**Ministère des Armées**

**Bientôt 16 ans ?  
PENSEZ AU RECENSEMENT !**

**Pour qui ?**  
Tous les Français âgés de 16 ans

**Pourquoi ?**

- Grâce au recensement :
  - inscription d'office sur les listes électorales
  - convocation en JDC
  - possibilité de s'inscrire aux concours et examens
  - possibilité de passer le permis de conduire

**Comment ?**  
Rendez-vous en mairie ou sur [www.senior-public.fr](http://www.senior-public.fr)

QR code and social media icons at the bottom.

**Creuse Habitat**  
vous accompagne avec

**Espace conseil  
France Rénov'**

Adaptation du logement à la perte d'autonomie  
Lutte contre l'habitat indigne  
Rénovation énergétique

Contactez votre guichet unique d'informations de proximité :  
05 87 80 90 30 - [ecfr@creuse.fr](mailto:ecfr@creuse.fr)

Logos of partner organizations at the bottom.



**Le SIAEP Saint-Sulpice-les-Champs Vallière** est un syndicat chargé d'assurer la production, le stockage et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire. Sa mission première est de garantir à ses abonnés une eau potable de qualité tout au long de l'année.

**Nouveau contrat d'affermage:** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et pour une durée de douze ans, le syndicat a conclu un contrat d'affermage avec la société SAUR,

qui assurera l'exploitation du service de l'eau potable.

**Extension du périmètre du syndicat:** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, cinq nouvelles communes ont rejoint le SIAEP: Lépinas, La Chapelle-Saint-Martial, Saint-Georges-la-Pouge, Saint-Quentin-la-Chabanne, Vidailat. Elles s'ajoutent aux communes déjà membres: Ars, Banize, Blessac, Chavanat, La Nouaille, La Pouge, Le Donzeil, Saint-Avit-le-Pauvre, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Michel-de-Veisse, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Yrieix-la-Montagne, Saint-Marc-à-Frongier, Sous-Parsat, Vallière. Le syndicat regroupe ainsi 20 communes adhérentes.

Nouveaux locaux du syndicat: Le SIAEP n'est désormais plus installé dans les locaux de la mairie de Saint-Sulpice-les-Champs. Afin

d'accompagner son évolution, le syndicat a souhaité disposer de locaux dédiés. La commune de Saint-Sulpice-les-Champs a réalisé les travaux nécessaires et met à sa disposition un espace situé:

**25 route d'Aubusson  
23480 Saint-Sulpice-les-Champs**

Les abonnés peuvent désormais s'y rendre pour toutes leurs démarches administratives liées au service de l'eau.

**Horaires d'ouverture du secrétariat:**  
À partir du 2 février 2026, les horaires d'ouverture du secrétariat seront **doublés**. Le secrétariat sera désormais ouvert:  
**Lundi et Mercredi:  
8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30**

**Contact**  
☎ **05 55 67 89 08**  
✉ [siaep.stsulpicevalliere@orange.fr](mailto:siaep.stsulpicevalliere@orange.fr)

# État civil 2025

## Naissances

Le 09/08/2025, Lucas, Jean JAGAILLE  
né à Limoges (Haute-Vienne)

## Mariages

Le 14/06/2025, Anne, Christine LESCURE  
et Julien, Christian, Germain TRIOLLET

Le 14/06/2025, Sylvie, Claudette, Cécile  
NADAUD et Patrick, Didier TÊTEVIDE

Le 30/08/2025, Françoise, Bernadette  
DORFIAC et Laurent, Raymond BRANDY

## Décès

Le 27/01/2025, Monique, Christiane LEFÈVRE,  
épouse GIRAUD

Le 29/03/2025, Jeannine, Yvette, Thérèse  
SÉVERIN épouse LABOURIER

Le 17/04/2025, Gérard, Fernand, Alexandre  
BARBE

Le 27/07/2025, Éric, Pierre DELCROIX

Le 19/12/2025, Matthieu, André DELARBRE

Le 24/12/2025, Danielle, Michèle, Raymonde  
ARTÉTA épouse DEPALLE

## Liste défunts inhumés au cimetière de BLESSAC

et non domiciliés sur la commune

- Michel Jean Georges LENORMAND  
décédé le 14/01/2025
- Alfred Robert COGNET,  
décédé le 24/01/2025
- Gilles Antoine René LABOURIER,  
décédé le 15/02/2025
- André Jacques CHABAUD,  
décédé le 16/04/2025

# Le coin des enfants

# Devinette Blessacoise

## Devinette de cette année

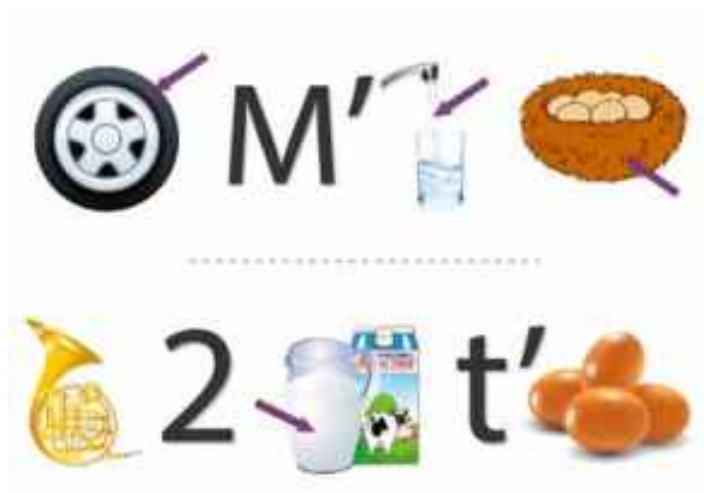
**Devinette de cette année : Quelle est la  
raison du nom donné au lotissement du  
bourg ?**

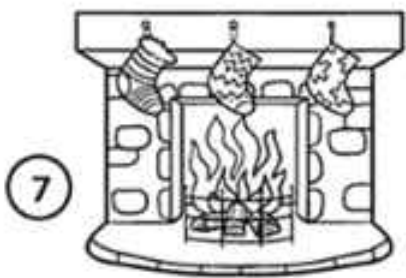
Réponse l'année prochaine.



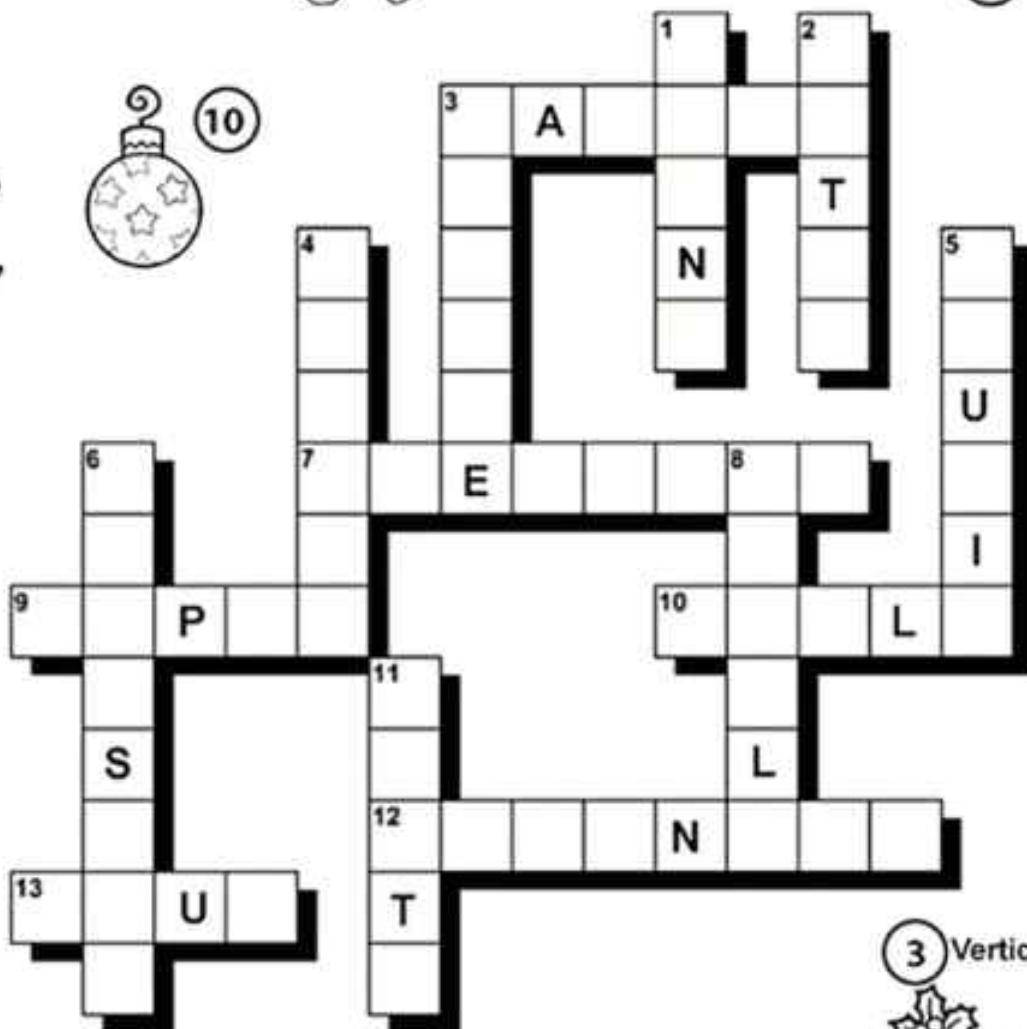
## Réponse de l'an dernier

Ce bâtiment situé dans le bourg accueillait une forge.



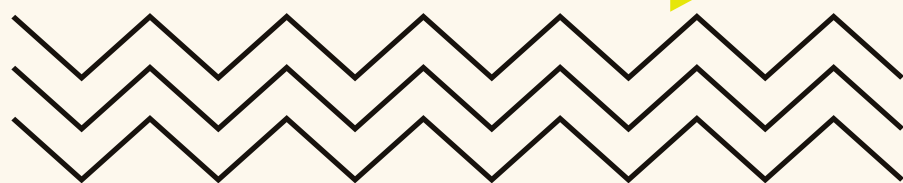


3 horizontal



3 Vertical





LE CONSEIL MUNICIPAL  
VOUS SOUHAITE  
UNE BONNE  
ET HEUREUSE

**ANNÉE**

